

**N° D'ORDRE : 2021-142**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 18*

*Pouvoirs : 09*

*Excusé : 00*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 27*

*Date de convocation : 29 septembre 2021*

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Étaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**17 - PRESENTATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VARIOIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par une délibération en date du 12 aout 2021, le Syndicat des Communes du Littoral Varois a adopté les statuts modifiés afin de garantir la sécurité juridique des actes pris par le syndicat.

Aussi, conformément à l'article L. 5211-20 du CGCT, Monsieur le Maire demandera à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la Délibération n°2021-07 du 12 Aout 2021 portant « modifications statutaires du Syndicat des Communes du Littoral Varois » ;
- VU les Statuts modifiés du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'approuver les modifications statutaires du Syndicat des Communes du Littoral Varois ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
Gilles VINCENT

